

## RÉSUMÉ À DESTINATION DE NOUVEAUX PAYS PARTENAIRES DU GFF

### Aperçu

- Le Mécanisme de financement mondial (Global Financing Facility, GFF) offre une occasion prometteuse de mobiliser des ressources supplémentaires axées sur les plateformes pour faire progresser les objectifs de lutte contre le paludisme. Au cours de ses cinq premières années d'existence, le GFF a contribué à la réalisation des objectifs en matière de paludisme par le biais de la PEC-C, ainsi qu'à la prévention du paludisme pendant la grossesse, aux dispositifs d'appui et de supervision salariaux, et à la modernisation des laboratoires et des systèmes de données.
- Le Fonds Fiduciaire du GFF, dont les ressources dépassent le milliard de dollars US, a permis en outre de mobiliser 4,7 milliards de dollars supplémentaires sous forme de prêts nationaux destinés à financer les interventions en matière de santé maternelle et infantile.
- Contrairement aux principaux mécanismes de subvention contre le paludisme, le GFF privilégie un dispositif de financement essentiellement axé sur les prêts, regroupant le Ministère des Finances et le Ministère de la Santé, avec pour objectif d'augmenter les dépenses intérieures en faveur de la SRMNEA-N. Une subvention non affectée (généralement comprise entre 10 et 30 millions de dollars sur 5 ans) est fournie par le fonds fiduciaire du GFF pour encourager le recours à des prêts de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

### Le processus d'obtention de ressources du GFF comporte 5 étapes clés



#### 1. Participation à des réunions de la Plateforme nationale

- Le système de coordination du GFF est basé sur une **Plateforme nationale réunissant plusieurs parties prenantes**. Cette instance joue un rôle central dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des activités du GFF.
- La Plateforme nationale n'est pas un organisme technique et ne soutient donc pas l'élaboration de stratégies pour un domaine pathologique spécifique, mais sert plutôt à faciliter les relations et les synergies entre plusieurs domaines.
- **Mesures à prendre** : a) Contacter **le/la Chargé(e) de liaison national(e) du GFF** et demander plus d'informations sur la plateforme nationale ; b) Désigner une personne au sein du PNLP comme **Point focal entre le PNLP et le GFF**, chargée de participer aux réunions de la plateforme nationale.



#### 2. Contribution à l'élaboration des Dossiers d'investissement

- Le Dossier d'investissement du GFF vise à remédier aux doublons en termes de financements en servant de plan global pour l'ensemble des besoins en matière de SRMNEA-N.
- Parmi les synergies à privilégier dans le Dossier d'investissement entre la lutte contre le paludisme et le GFF figurent notamment :

1. La prise en charge intégrée des cas au niveau communautaire;
  2. Le paludisme pendant la grossesse ;
  3. Les ressources humaines ; et
  4. La surveillance des maladies et les statistiques de l'état civil
- **Mesures à prendre :** a) Cibler les lacunes liées à ces quatre synergies entre le paludisme et le GFF dans les Dossiers d'investissement ; b) Faire connaître les avantages des investissements dans la lutte contre le paludisme en termes d'amélioration de la santé infantile et reproductive globale.



### 3. Réalisation de plaidoyer proactif pendant la phase de priorisation

- **La phase de priorisation des Dossiers d'investissement constitue l'étape la plus importante pour débloquer les ressources du GFF destinées à la lutte contre le paludisme**, les décisions finales étant prises conjointement par le Ministère des Finances et le Ministère de la Santé.
- Il est essentiel d'assurer une cadence régulière des réunions avec les principaux décideurs internes du Ministère de la Santé pour influencer le processus de priorisation.
- **Mesure à prendre :** rencontrer le **Responsable GFF au sein du Ministère de la Santé et le Chef de l'équipe de travail de la Banque mondiale** pour leur faire part des synergies qui existent entre le GFF et la lutte contre le paludisme, en soulignant le fardeau que représente le paludisme pour la capacité globale du système de santé.



### 4. Préparation des documents d'évaluation des projets de la Banque mondiale

- Les **Documents d'évaluation de projet (PAD)** sont les documents officiels utilisés par la Banque mondiale pour définir les objectifs et les conditions des prêts de l'IDA. Les PAD sont des documents de financement détaillés (semblable à une note conceptuelle du Fonds mondial) où figurent les objectifs de financement, les modalités de mise en œuvre, le plan de suivi et d'évaluation, ainsi que le calendrier des décaissements.
- **Mesure à prendre:** Soutenir les consultants et le personnel de la Banque mondiale dans la rédaction des PAD afin de garantir l'inclusion des activités et des indicateurs relatifs au paludisme.



### 5. Appui à la mise en œuvre

- Le **Ministère de la Santé**, en tant que principal bénéficiaire et agence de mise en œuvre du GFF, est responsable de l'exécution des fonds de l'IDA/BIRD et du GFF.
- Les activités sont gérées par le biais des canaux d'approvisionnement et de paiement existants au sein du Ministère et intégrées aux systèmes gouvernementaux.
- **Mesure à prendre :** Désigner un **Point focal PNLN / GFF** pour suivre les progrès, coordonner les contributions du GFF et des autres bailleurs de fonds pour le paludisme, et signaler tout changement dans la mise en œuvre.

## Enseignements tirés des pays bénéficiant actuellement du soutien du GFF

- **Enseignement 2** : La participation à la plateforme nationale du GFF soutient l'engagement, au sein de la communauté de lutte contre le paludisme, en faveur d'une approche horizontale axée sur la construction de systèmes.
- **Enseignement 3** : Aborder le GFF sous l'angle du financement de la santé, et non pas d'un point de vue technique, permet de mobiliser les ressources de manière plus efficace.
- **Enseignement 4** : Le GFF ne convient pas à tous les pays. Pour prendre une décision et élaborer un plan d'engagement en toute connaissance de cause, servez-vous de la feuille de travail fournie dans le guide (Annexe A).

Pour plus d'informations, visionnez ici le texte intégral du Guide GFF.